

## Bonjour j ai besoin d aide pourriez vous me conseiller?

## Par renette35, le 08/07/2018 à 16:28

bonjour, jai vendu une maison en 2008, en 2014 l acheteur a porter plainte pour vice cache. en 1999 j ai fait realiser des travaux par une entreprise mais je n ai plus les factures et l entreprise ne veut pas les fournir. j ai ete condamner a payer 75000 e. j ai pris un autre avocat qui a trouver de nouveaux elements dont la date qui est depassée, il a demande l arret de l execution provisoire qui a ete refusée par le juge. pour faire appel je dois payer 75000. j suis a la retraite avec 1100e je ne possede aucun bien ni argent de coté, je suis dans un logement social. que puis je faire, pourriez vous me conseiller? Merci

## Par Visiteur, le 08/07/2018 à 22:45

## Bsr

Votre avocat est mieux placé que nous pour vous aider vu !a complexité apparente de votre dossier.